

Compétences territoriales

Description du fichier

Liste des juridictions compétentes pour chaque commune française parmi les Cours d'appel, les Tribunaux Judiciaires, les Tribunaux de proximité et les Conseils de Prud'hommes.

Chaque juridiction est représentée par son nom et son identifiant dans la base référentielle informatique du Ministère de la Justice (SRJ).

Description du contenu

L'identifiant technique de l'établissement (unique dans le référentiel SRJ), est composé de deux données : le CODE ORIGINE et le NUMERO (ex : 914815 Cour d'Appel de Paris – code origine 9, numéro 14815).

- **Commune** : code INSEE de la commune
- **Libellé Commune** : nom de la commune

- **Orig.CA** : identifiant de la source (1^{ère} partie de l'identifiant de la Cour d'Appel)
- **N°CA** : numéro de la donnée selon la source (2^e partie de l'identifiant)
- **Cour d'Appel compétente** : Nom complet de la Cour d'appel

- **Orig.TJ** : identifiant de la source (1^{ère} partie de l'identifiant du Tribunal judiciaire)
- **N°TJ** : numéro de la donnée selon la source (2^e partie de l'identifiant)
- **Tribunal Judiciaire compétent** : Nom complet du Tribunal judiciaire

- **Orig.TPRX** : identifiant de la source (1^{ère} partie de l'identifiant du Tribunal de proximité)
- **N°TPRX** : numéro de la donnée selon la source (2^e partie de l'identifiant)
- **Tribunal de proximité compétent** : Nom complet du Tribunal de proximité

- **Orig.CPH** : identifiant de la source (1^{ère} partie de l'identifiant du Conseil de Prud'hommes)
- **N°CPH** : numéro de la donnée selon la source (2^e partie de l'identifiant)
- **Conseil de Prud'hommes compétent** : Nom complet du Conseil de Prud'hommes

A noter que certaines communes ne figurent pas dans le ressort de compétence d'un tribunal de proximité, et relèvent directement du ressort d'un tribunal judiciaire.